

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1618

2 juillet 2008

SOMMAIRE

Agiv Holding	77619	Insurance Participations Company	77621
Andalusia Diversified Real Estate Investments (SCA)	77641	Intralux Locations S.A.	77635
Andalusia Diversified Real Estate Management Sàrl	77642	Investprojet Sàrl	77639
Ariaco Investment S.A.	77632	Jef Financière S.A.	77632
Asbury Park S. à r.l.	77645	Laboratoire de Biotechnologie du Luxembourg	77644
Baker Hughes Luxembourg S.à r.l.	77636	Laboratoires Pharmedical S.A.	77620
BG Sicav	77633	Lighthouse Holdings Limited S.A.	77630
Blythe Valley JV S.à r.l.	77631	Magnetar Capital Fund Luxembourg I ...	77639
Bravura Solutions Luxembourg Holdings S.à r.l.	77640	Magnetar Capital Fund Luxembourg II ...	77638
Caleche Holding S.A.	77620	MediaVisions S.à r.l.	77640
Cantonia Financière S.A.	77620	Medstead Luxco S.à.r.l.	77642
CEREP Ashley S.à r.l.	77641	MF Equities S.à r.l.	77638
CEREP UK Two S.à r.l.	77641	Neptun Cruises	77635
Charterhouse Poppy III	77638	Novartis Investments S.à r.l.	77639
Compagnie Européenne de Téléphonie S.A.	77631	OCM Luxembourg POF IIIA S.à r.l.	77664
Compagnie Financière de Gestion Luxembourg S.A.	77663	Paradisa S.A.	77619
DFL S.A.	77618	PensionProtect	77621
DH Commerciale S.à r.l.	77632	Primer Walker S.A.	77643
DH Residencia S.à r.l.	77633	Prologis International Funding S.A.	77637
Donatello Sicav	77644	Publimed s.à r.l.	77634
Dricllem S.A.	77618	Raffaello Luxembourg S.C.A.	77633
Energie 5 Holding S.A.	77619	SBF S.A.	77643
Euro-Portail S.A.	77643	Schneider & Associés S.A.	77636
Fiduciaire Keller EDV	77641	Select Travel S.A.	77634
Finassurlux S.A.	77644	SF (Lux) Sicav 3	77618
Flavial S.à r.l.	77664	SIFEC société anonyme	77636
Gacel Finance	77621	Société Immobilière de l'Ouest	77634
Generali FondsStrategie Aktien Global ..	77629	Solar Capital Luxembourg I	77640
Gulbrand Holding S.à r.l.	77664	Sopafim Capital	77637
HCA Switzerland GmbH	77642	Teranim S.A.	77620
Holesovice Residential Holdings S.A.	77630	TST George V Holdings II S.à.r.l.	77637
		VizPar GP SA	77622
		Voyages Flammang	77635
		WITEC Group SA	77641

DFL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 32.307.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *21 juillet 2008* à 14.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapports du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant aux exercices sous revue.
5. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008079771/29/17.

Driclem S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 54.727.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *21 juillet 2008* à 13.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008079772/29/17.

SF (Lux) Sicav 3, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 104.252.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Montag, *21. Juli 2007*, um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 31. März 2008.
3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Statutarische Ernennungen.
6. Mandat Abschlussprüfer.
7. Diverses.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich auf Grund schriftlicher Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Um an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien bis zum 15. Juli 2008, spätestens 16.00 Uhr bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg oder

einer anderen Zahlstelle hinterlegen; Vollmachten müssen ebenfalls bis zu diesem Zeitpunkt bei der Adresse der Gesellschaft eingehen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2008079770/755/25.

Energie 5 Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 53.516.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 juillet 2008 à 13.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008079773/29/16.

Paradisa S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 43.366.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 juillet 2008 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008079774/29/17.

Agiv Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 18.669.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra vendredi 11 juillet 2008 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008074244/29/17.

Caleche Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 83.996.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra vendredi, *11 juillet 2008* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008074248/29/15.

Teranim S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 17.237.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra vendredi, *11 juillet 2008* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008074254/29/15.

Laboratoires Pharmedical S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 8.201.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held at the address of the registered office, on *July 11, 2008* at 17.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2007.
3. Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
5. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008074282/534/17.

Cantonia Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 92.572.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

77621

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra vendredi, 11 juillet 2008 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Nominations statutaires.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008074250/29/18.

Gacel Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 42.275.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 10 juillet 2008 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2007, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2007.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008075180/1023/17.

Insurance Participations Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 13.756.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme INSURANCE PARTICIPATIONS COMPANY S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi, 9 juillet 2008 à 15.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2007.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008075847/750/17.

PensionProtect, Fonds Commun de Placement.

Die Änderung des Sonderreglements des Fonds PensionProtect wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 9. Juni 2008.

Pioneer Asset Management S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2008073883/250/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05257. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

VizPar GP SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 139.414.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of May.

Before the undersigned Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) VRS Participations SA, having its registered office at 12-14, rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg, here represented by Mr Yannick Deschamps, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy initialled "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a société anonyme:

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of "VizPar GP SA".

Art. 2. The Company is established for an undetermined duration. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article twenty-two hereof.

Art. 3. The Company shall serve as General Partner to VIZZION PARTICIPATIONS SICAR, SCA, in connection with the management of its assets and its promotion, but shall not provide such assistance to any other corporation.

It shall hold participations in any form whatsoever in VIZZION PARTICIPATIONS SICAR, SCA and in any other corporation as well as manage and develop such participations and its investments in any form of securities, bonds, debentures, notes or instruments of a similar nature.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

The Company may also carry out any operation, within the territory of the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, which is directly or indirectly related, in whole or in part, to its corporate object.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors. In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by one of the executive organs of the Company which has powers to commit the Company for acts of daily and ordinary management.

Art. 5. The subscribed capital is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (EUR 31,000.-), represented by THIRTY-ONE (31) shares with a par value of ONE THOUSAND EUROS (EUR 1,000.-) each.

The corporate capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation and in compliance with the legal requirement.

Art. 6. The shares shall be in registered form and/or subject to the Board of Directors' resolution, in bearer form in denominations of one or ten shares. The registered shares shall be registered in the register of shareholders. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each

shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

Subject to the approval of the Board of Directors, transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer registered on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 7. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Tuesday of the month of May at 13.30 pm o'clock. If such day is not a bank business day, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. The quorums and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram or telefax or telex. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting. The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 10. Shareholders will meet upon call by the Board of Directors, pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders, and publicized in accordance with the requirements of law. If, however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, for a term not exceeding six years and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders. In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

Art. 12. The Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside over all meetings of shareholders and the Board of Directors, but in his absence the shareholders or the Board of Directors may appoint another director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. The Board of Directors may from time to time appoint the officers of the Company, including a general manager and any assistant general managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board of Directors. Officers need not be director or shareholder of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the Board of Directors. Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or telefax or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by cable, telegram, telex or telefax, another director as his proxy. Directors may also cast their vote in writing, by cable, telegram, telex or telefax. Meetings of the Board of Directors may be held by way of conference call, video conference or any other similar means of communication, in which case the directors participating by such means shall be deemed to be present in Luxembourg. The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed in writing and may consist of one

or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the latest signature.

Art. 13. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided over such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 14. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the objects of the Company, and anything which is not a matter for the general meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors has in particular power to determine the corporate policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

Art. 15. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other Company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business. In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving corporation or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors in its discretion. The Company may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 16. The Board of Directors of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company's (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the Board of Directors, who shall have the powers determined by the Board of Directors and who may, if the Board of Directors so authorizes, sub-delegate their powers.

The Board of Directors may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

Art. 17. The Company will be bound by the joint signatures of any two directors of the Company, or by the individual signature of the day to day manager pursuant to Article 16, or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 18. The accounts of the Company shall be audited by a statutory auditor. The auditor shall be appointed and removed by the shareholders at the general meeting who shall determine their office term and fees.

Art. 19. The accounting year of the Company shall begin on the 1st day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 20. From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated in Article five hereof or as increased or reduced from time to time as provided in the same Article.

Within the limits provided by law the general meeting of shareholders shall, upon the proposal of the Board of Directors determine how the annual results shall be disposed of.

The Board of Directors may decide to pay interim distributions in accordance with the law.

The payment of the distributions shall be made to the address indicated on the register of shareholders.

The Board of Directors may pay the distributions in such currency and at such time and place that it shall determine from time to time.

Art. 21. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 22. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 23. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of tenth August, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Transitional Dispositions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2009.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

	Shares	Capital
VRS Participations SA, prenamed,	31	31,000.-
Total:	31	31,000.-

The shares have all been fully paid up in cash so that the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,000.-.

General Meeting of Shareholders

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, the meeting took the following decisions:

First resolution

The Meeting elected as Directors:

- Mr Tom Verheyden, born on 14 August 1974 in Diest (Flemish), Belgium, managing director, VRS Financial Partners SA, Maison 34, L-9943 Hautbellain, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Vincent de Rycke, born on 22 March 1973 in Ghent, Belgium, managing director, VRS Financial Partners SA, Maison 34, L-9943 Hautbellain, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Jacques Boton, born on 20 January 1945 in Namur, Belgium, administrateur délégué, - SPRL JB Conseils, residing at 17, avenue des Hêtres, B-1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve, Belgium;

- Mr Rodolphe d'Oultremont, born on 13 October 1949 in Bousval, Belgium, administrateur délégué, - Gesti Conseils, residing at 22, avenue Brassine, B-1640 Rhode-Saint-Genese, Belgium.

The Directors shall remain in office until the close of the ordinary general meeting of 2009.

Second resolution

The meeting elected as statutory auditor:

Ernst & Young, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 47.771.

The auditor shall remain in office until the close of the first accounting year.

Third resolution

The registered office of the company is fixed at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente mai.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) VRS Participations SA, avec siège social 12-14, rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg,
Ici représentée par Yannick Deschamps, Juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante, ès qualités en vertu desquelles elle agit, a demandé au notaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "VizPar GP, SA".

Art. 2. La Société est établie pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modifications de statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article vingt-deux ci-après.

Art. 3. La Société prendra la qualité d'associé-gérant commandité de VIZZION PARTICIPATIONS SICAR, SCA en relation avec l'administration de ses avoirs et sa promotion, mais ne procurera pareille assistance à aucune autre société.

Elle a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans VIZZION PARTICIPATIONS SICAR, SCA et dans toute autre société ainsi que l'administration et le développement de ces participations et l'investissement dans toutes formes de valeurs, d'obligations, de titres de créances ou d'instruments de nature similaire.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, techniques et financières en relation directe ou indirecte avec tous les domaines décrits ci-dessus, dans le but de faciliter l'accomplissement de son objectif.

La Société peut aussi effectuer toute opération, à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, qui est en relation directe ou indirecte, en entier ou par partie, avec l'objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, que le conseil d'administration apprécie, de nature à compromettre l'activité normale à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le conseil d'administration pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Cette déclaration de transfert de siège social devra être portée à la connaissance des tiers par un des membres du Conseil d'Administration de la société qui a les pouvoirs d'engager la société par des actes de gestion journalière.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euro (EUR 31.000,-), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euro (EUR 1.000,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts et dans les conditions légales requises.

Art. 6. Les actions seront nominatives et/ou au porteur avec certificat d'une ou de dix actions selon ce que le conseil d'administration décidera. Les actions nominatives seront inscrites au registre des actionnaires. Il sera tenu au siège social de la Société un registre des actionnaires.

Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre des actions qu'il détient, le montant libéré de chaque action, les cessions d'actions et la date de ces cessions.

Les cessions d'actions seront soumises à l'approbation du Conseil d'Administration et réalisées par déclaration écrite de transfert inscrite sur le registre des actionnaires. Cette déclaration sera datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détentrices des pouvoirs ad hoc. La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres documents de transfert satisfaisant la Société.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation le dernier mardi du mois de mai à 13.30 heures. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent. Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télécopieur ou par télex une autre personne comme mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale.

Art. 10. Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, publié conformément à la loi et envoyé par lettre recommandée, au moins huit jours avant l'assemblée, à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires et publiée conformément à la loi. Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalables.

Art. 11. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle pour une période ne dépassant pas 6 ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires. Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de retraite, ou pour quel qu'autre cause, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix en faveur et en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante.

Art. 12. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées d'actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, le conseil d'administration pourra désigner, à la majorité des voix présentes un autre administrateur, et pour les assemblées générales les actionnaires toute autre personne, pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions. Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des directeurs dont un directeur général, un directeur général-adjoint ou d'autres directeurs considérés comme nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, les directeurs auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le conseil d'administration. Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. Tout administrateur pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, câble, télégramme, télex ou message télécopié un autre administrateur comme son mandataire. Les administrateurs peuvent également voter par écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié. Les réunions du Conseil d'Administration peuvent être tenues au moyen de conférences téléphoniques, visioconférences ou tous autres moyens de communication, auxquels cas les administrateurs participant par le biais de tels moyens de communication seront réputés être présents à Luxembourg. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Nonobstant les dispositions précédentes, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou l'administrateur qui aura assumé la présidence en son absence. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 14. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour mener à bien les affaires de la Société et prendre toutes les mesures de disposition et d'administration qui sont en relation avec les objectifs de la Société, et qui ne relèvent pas de la compétence de l'Assemblée Générale conformément aux présents statuts ou aux dispositions légales.

Le conseil d'administration a en particulier, le pouvoir de déterminer la politique de la société ainsi que la conduite de l'administration des affaires de la Société.

Art. 15. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société auraient un

intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur ou employé. L'administrateur ou le directeur de la Société, qui est administrateur, directeur ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires. Au cas où un administrateur ou un directeur aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur ou directeur devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ou ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou directeur à la prochaine assemblée des actionnaires. Le terme "intérêt personnel", tel qu'il est utilisé dans la phrase qui précède, n'inclut pas les relations ou les intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer discrétionnairement. La Société pourra indemniser tout administrateur ou directeur, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou directeur de la Société ou pour être ou avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou directeur de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur ou du directeur.

Art. 16. Le conseil d'administration de la Société pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et d'affaires de la société (y compris le droit d'agir comme dû mandataire) et ses pouvoirs concernant la politique et des objectifs de la société à une ou plusieurs personnes physiques ou sociétés qui n'ont pas besoin d'être membres du conseil d'administration, qui auront les pouvoirs déterminés par le conseil d'administration et qui, si le conseil d'administration l'autorise, pourront sous-déléguer leurs pouvoirs.

Le Conseil d'Administration peut aussi conférer des pouvoirs par acte notarial ou procuration sous seing privé.

Art. 17. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la société, ou par la signature individuelle du directeur général délégué à la gestion journalière conformément à l'Article 16 ou par la signature de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 18. Les comptes de la Société seront vérifiés par un commissaire aux comptes. Le commissaire aux comptes sera nommé et révoqué par les actionnaires réunis en assemblée générale qui fixera ses émoluments; ainsi que la durée de son mandat.

Art. 19. L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 20. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article 5 des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit, ainsi qu'il est dit dans le même article.

Dans les limites prévues par la loi, l'Assemblée Générale des actionnaires déterminera sur base d'une proposition du Conseil d'Administration, comment les résultats annuels seront répartis.

Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intermédiaires en conformité avec la loi. Le paiement de ces dividendes sera effectué à l'adresse indiquée sur le registre des actionnaires.

Le Conseil d'administration déterminera souverainement la monnaie dans laquelle il paiera les dividendes ainsi que le lieu de paiement.

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou personnes morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur indemnisation.

Art. 22. Les présents statuts pourront être modifiés en temps utile qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 23. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2009.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

	Actions	Capital
VRS Participations SA, prénommée	31	31.000,-
Total:	31	31.000,-

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euro (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de sa constitution, s'élèvent approximativement à EUR 2.000,-.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes sus-indiquées, représentant le capital souscrit en entier et se considérant comme régulièrement convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elles ont adopté, les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont nommés administrateurs:

- M. Tom Verheyden, né le 14 août 1974 à Diest (flamande), Belgique, managing director, VRS Financial Partners, Maison 34, L-9943 Hautbellain, Grand-Duché du Luxembourg;
- M. Vincent de Rycke, né le 22 mars 1973 à Gand, Belgique, managing director, VRS Financial Partners, Maison 34, L-9943 Hautbellain, Grand-Duché du Luxembourg;
- M. Jacques Boton, né le 20 janvier 1945 à Namur, Belgique, administrateur délégué, SPRL JB Conseils, résidant à 17, avenue des Hêtres, B-1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve, Belgique;
- M. Rodolphe d'Oultremont, né le 13 octobre 1949 à Bousval, Belgique, administrateur délégué, Gesti Conseils, résidant à 22, avenue Brassine, B-1640 Rhode-Saint-Genese, Belgique.

Les administrateurs resteront en fonction jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Deuxième résolution

L'assemblée a élu comme commissaire aux comptes:

Ernst & Young, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, RCS Luxembourg B 47.771.

Le commissaire aux comptes restera en fonction jusqu'à la clôture du premier exercice comptable.

Troisième résolution

Le siège social de la société est établi à 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergence entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Y. DESCHAMPS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2008. Relation: LAC/2008/22504. - Reçu cent cinquante-cinq euros (0,50% = 155,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008077520/242/427.

(080091311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Generali FondsStrategie Aktien Global, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement, konsolidierte Fassung, vom 30. Juni 2008, des fonds commun de placement Generali FondsStrategie Aktien Global, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 26. Juni 2008.

Generali Investments Luxembourg S.A.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008079315/1092/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR07971. - Reçu 58,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Lighthouse Holdings Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 84.593.

—
Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 14 mars 2008

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Mme Marjoleine VAN OORT, de son poste d'Administrateur de la Société avec effet au 31 mars 2008 et nomme Mr Alain HEINZ, né le 17 mai 1968 à Forbach (France), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, au poste d'Administrateur de la société avec effet au 31 mars 2008.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

Sixième résolution

L'Assemblée confirme la nomination de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au poste de Commissaire Aux Comptes de la Société et décide de renouveler son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social du 6, rue Adolphe, L-1116 au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1^{er} avril 2008.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008074881/587/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06462. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Holesovice Residential Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 105.831.

—
Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 14 mars 2008

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Mme Marjoleine VAN OORT, de son poste d'Administrateur de la Société avec effet au 31 mars 2008 et nomme Mr Alain HEINZ, né le 17 mai 1968 à Forbach (France), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, au poste d'Administrateur de la société avec effet au 31 mars 2008.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

Sixième résolution

L'Assemblée confirme la nomination de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au poste de Commissaire Aux Comptes de la Société et décide de renouveler son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social du 6, rue Adolphe, L-1116 au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet au 1^{er} avril 2008.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008074882/587/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06458. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Blythe Valley JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.493.

Par résolution circulaire signée en date du 08 mai 2008, les associés ont décidé de nommer Laurent Belik, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 05 mai 2008 et pour une durée indéterminée.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008075015/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03334. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Compagnie Européenne de Téléphonie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 67.616.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société tenue à Luxembourg, le 2 juin 2008

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société:

- Que Messieurs Bernard Izerable et Pascal Viginier ont démissionné de leur fonction d'administrateur de catégorie C de la Société avec effet au 2 juin 2008;

- Que M. Pascal Viginier, né le 18 janvier 1958 à Vierzon, demeurant professionnellement 6, place d'Alleray, F-75015 Paris, France et la société Orange Participations, une société anonyme de droit français, ayant son siège social au 6, place d'Alleray, F-75015 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 432 668 432, qui aura comme représentant permanent Monsieur Bernard Izérable, né le 10 août 1956 à Romans sur Isère, demeurant professionnellement 6, place d'Alleray, F-75015 Paris, France ont été nommés en tant qu'administrateurs de catégorie C de la Société avec effet au 2 juin 2008. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010.

- le mandat de L'Alliance Révision SARL, en tant que commissaire aux comptes de la Société a été renouvelé jusqu'à l'assemblée annuelle appelée à délibérer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008;

- le mandat de KPMG AUDIT, en tant que réviseur d'entreprises, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée annuelle appelée à délibérer sur les comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Pour Compagnie Européenne de Téléphonie S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008075007/250/29.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01916. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Ariaco Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 30.727.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 1^{er} avril 2008

- la cooptation de Monsieur Stéphane BAERT, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de la société LOUV S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, ayant son siège au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, démissionnaire est ratifiée;

Fait à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Certifié sincère et conforme

ARIACO INVESTMENT S.A.

FINDI S.à r.l. / I. SCHUL

Administrateur / Administrateur

N. THIRION / -

Représentant permanent / -

Référence de publication: 2008074983/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03374. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

DH Commerciale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 131.856.

Par résolution circulaire signée en date du 08 mai 2008, les associés ont décidé de nommer Laurent Belik, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 05 mai 2008 et pour une durée indéterminée.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008075019/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03339. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Jef Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 50.124.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 3 juin 2008 à 11.00 heures à Luxembourg
L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateur de:

Monsieur Jean QUINTUS,

Monsieur Koen LOZIE,

COSAFIN S.A., représentée par Monsieur Jacques BORDET,

le mandat du Commissaire aux Comptes de FIDUCIAIRE HRT

pour une terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes du 31.12.2008.

Pour copie conforme

J. QUINTUS / K. LOZIE

Président / Administrateur

Référence de publication: 2008075271/1172/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04259. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

BG Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 115.297.

—
Extrait des résolutions prises par voie de résolution circulaire lors du conseil d'administration du 29 avril 2008

En date du 29 avril 2008, le Conseil d'Administration a décidé:

- de nommer Monsieur Mario Andrea Beccaria en qualité de Président du Conseil d'Administration, avec effet au 29 avril 2008 jusqu'en 2011.
- de nommer Madame Claudia Vacanti en qualité de Vice-Présidente du Conseil d'Administration, avec effet au 29 avril 2008 jusqu'en 2011.

Luxembourg, le 30 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2008075292/1024/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00752. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

DH Residencia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.972.

—
Par résolution circulaire signée en date du 08 mai 2008, les associés ont décidé de nommer Laurent Belik, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 05 mai 2008 et pour une durée indéterminée.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008075018/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03336. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Raffaello Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 70.004.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire du 19 septembre 2007

- L'Assemblée accepte la démission en tant que Membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jean-Marie Di Cino, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement du Membre du Conseil de Surveillance Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008074905/655/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00102. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Société Immobilière de l'Ouest, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 74.084.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} avril 2008

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} avril 2008 que:

- Madame Martine Ehlinger démissionne de son poste d'administrateur-délégué de la société.

Madame Martine Ehlinger conserve son mandat d'administrateur et est désignée au poste de Présidente du Conseil d'administration.

- Monsieur Stéphane Merlet né le 5 juillet 1971 à Saint Dizier (France) et demeurant à L-7217 Bereldange, rue de Bridel, 52, est désigné au poste d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société conformément à l'article 6 des statuts.

Fait à Windhof, le 1^{er} avril 2008.

Ehlinger Marcel

Administrateur

Référence de publication: 2008074903/824/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03735. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Select Travel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 3, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 53.439.

—
Constituée suivant acte notarié par-devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette en date du 4 janvier 1996, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 125 du 12 mars 1996 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu sous seing privé en date du 10 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1526 du 23 octobre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SELECT TRAVEL S.A.

Signature

Référence de publication: 2008075118/2664/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04281. - Reçu 101,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Publimed s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 58, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 39.610.

—
Constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 24 février 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 331 du 1^{er} août 1992. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant assemblée générale en date du 30 mai 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1648 du 31 août 2006

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PUBLIMED S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008075116/7669/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04287. - Reçu 101,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Voyages Flammang, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 58, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 19.083.

Constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 1982, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 86 du 23 avril 1982 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 mai 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1635 du 29 août 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VOYAGES FLAMMANG

Signature

Référence de publication: 2008075114/7670/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04297. - Reçu 101,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Neptun Cruises, Société Anonyme.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 58, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 62.796.

Constituée suivant acte notarié par-devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 21 janvier 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 288 du 28 avril 1998 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu sous seing privé en date du 10 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1525 du 23 octobre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NEPTUN CRUISES

Signature

Référence de publication: 2008075115/7668/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04291. - Reçu 103,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Intralux Locations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 20, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 16.785.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} avril 2008

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} avril 2008 que:

- Madame Claudine Wattier démissionne de son poste d'administrateur.
- Monsieur Stéphane Merlet né le 5 juillet 1971 à Saint Dizier (France) et demeurant à L-7217 Bereldange, rue de Bridel, 52 est désigné au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2013.
- Les mandats des autres administrateurs, à savoir Madame Martine Ehlinger et Monsieur Marcel Ehlinger sont renouvelés pour une nouvelle durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2013
- Le mandat d'administrateur-délégué de Madame Martine Ehlinger est également renouvelé jusqu'en 2013.

Fait à Windhof, le 1^{er} avril 2008.

Ehlinger Marcel

Administrateur

Référence de publication: 2008074902/824/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03722. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Baker Hughes Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.025.

Il résulte des résolutions écrites prises par le seul associé de la Société en date du 2 juin 2008 qu'il a été décidé:

- d'accepter la démission en tant que gérants de la Société avec effet au 2 juin 2008 de Monsieur Robert Jan Schol et Madame Polyxeni Kotoula; et

- de nommer en remplacement des gérants démissionnaires avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Paul van Baarle, né le 15 septembre 1958 à Rotterdam (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et Monsieur Jorge Pérez Lozano, né le 17 août 1973 à Mannheim (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Pour la société

Jorge Pérez Lozano

Gérant

Référence de publication: 2008074887/805/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03694. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Schneider & Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 141, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 110.947.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 mai 2008

«Unique résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-2670 Luxembourg, 6, boulevard de Verdun à L-2551 Luxembourg, 141, avenue du X Septembre.»

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Pour extrait conforme

Eric SCHNEIDER / Riccardo POZZOBON / Françoise PHILIPPE

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2008075129/820/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00899. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

SIFEC société anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wintrange, 66B, route de Lullange.

R.C.S. Luxembourg B 79.147.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12.06.2008.

Fiduciaire interregionale s.a.

Fiduciaire comptable

14, Hauptstrooss, L-8720 Rippweiler

Signature

Référence de publication: 2008075397/823/16.

Enregistré à Diekirch, le 11 juin 2008, réf. DSO-CR00162. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080085500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Prologis International Funding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 128.830.

—
Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 30 mai 2008

Il a été décidé que:

1. La démission de Mr Robert Watson avec effet au 30 mai 2008 en tant qu'administrateur de la Société a été acceptée.
Luxembourg, le 30 mai 2008.

Peter Cassells
Administrateur

Référence de publication: 2008075418/1127/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03664. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080085387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

TST George V Holdings II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.082.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 95.305.

—
RECTIFICATIF

Une erreur matérielle s'est produite lors du dépôt du numéro et du nom de Registre de Commerce de la société Tishman Speyer/Citigroup Alternative Investments International Real Estate Venture V LP en date du 7 juin 2004 portant le numéro d'enregistrement 047047.3/211/95.

Le numéro de Registre de Commerce exact est le 3412615 et le nom exact est le Registre de Commerce de Delaware.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 juin 2008.

Pour extrait conforme
ATOZ
Aerogolf Center, Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2008074891/4170/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02477. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080084895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Sopafim Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 127.214.

—
Extrait de la décision de l'administrateur unique prise le 29 mai 2008

L'administrateur unique décide de transférer le siège social de la société au 27, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.
Pour extrait conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

Pour la société
Signature
L'administrateur unique

Référence de publication: 2008075121/1134/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00933. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080085165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Magnetar Capital Fund Luxembourg II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 124.923.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société le 11 juin 2008

M. Peter G. Streinger, résidant au 785 Zoenoke Road, New Canaan, CT 06840, Etats-Unis d'Amérique, a démissionné de sa fonction de gérant de type A de la Société, avec effet rétroactif au 18 avril 2008.

Dès lors, le gérant de type A de la Société est Paul A. Smith et le gérant de type B de la Société est Stewart Kam Cheong.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008075424/4067/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04320. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

MF Equities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 26.600,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 70.633.

—
EXTRAIT

La Société prend acte que:

(i) le siège social de MF Holdings S.à r.l., associé de la Société, a transféré son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1^{er} février 2008;

(ii) Monsieur Geoff DENT, gérant de la Société, est désormais domicilié au 73, Skippers Lane, Middlesbrough Teesside, Grande-Bretagne;

(iii) Qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'adresse de Monsieur Erwin PARDON, gérant de la Société, étant 20, Rogier van Otterloolaan, 3604BH Maarssen, Pays-Bas.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008074904/2460/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR04026. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Charterhouse Poppy III, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 116.734.

—
La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mai 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1479 du 2 août 2006.

Les comptes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Charterhouse Poppy III

Signature

Référence de publication: 2008075495/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03920. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Investprojet Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 88.341.

Suite à la cession en date du 8 mai 2008 de 1000 parts sociales par Monsieur Cornelius Martin BECHTEL à Madame Natalia ILIOUKHINA-VASSINA, administrateur de sociétés, née le 11 novembre 1972, à Moscou (Russie), demeurant à L-8151 Bridel, 59, rue Schoenfels, les 2000 parts sociales sont désormais détenues comme suit:

- Monsieur Sergeï ILIOUKHINE, administrateur de sociétés, né le 5 avril 1961, à Moscou (Russie), demeurant à L-8151 Bridel, 59, rue Schoenfels, 1.000 parts sociales
- Madame Natalia ILIOUKHINA-VASSINA, administrateur de sociétés, née le 11 novembre 1972, à Moscou (Russie), demeurant à L-8151 Bridel, 59, rue Schoenfels, 1.000 parts sociales.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour INVESTPROJET SARL

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008074918/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02738. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Magnetar Capital Fund Luxembourg I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 127.256.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société le 11 juin 2008

M. Peter G. Streinger, résidant au 785 Zoenoke Road, New Canaan, CT 06840, Etats-Unis d'Amérique, a démissionné de sa fonction de gérant de type A de la Société, avec effet rétroactif au 18 avril 2008.

Dès lors, le gérant de type A de la Société est Paul A. Smith et le gérant de type B de la Société est Stewart Kam Cheong.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008075426/4067/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04322. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Novartis Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 87.925.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Novartis Investments S.à.R.L

Jürg Schmid

Gérant

Référence de publication: 2008075613/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03625. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

MediaVisions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 119.776.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 28 mai 2008

Transfert du siège social

En date du 28 mai 2008, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société MediaVisions S.àR.L. du 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, à compter du 2 juin 2008.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2008075583/1137/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03814. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Bravura Solutions Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 39.728.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire des associés de "Bravura Solutions Luxembourg Holdings S.à r.l." tenue à Sydney, le 06 mai 2008 a accepté la démission de Monsieur Marc BINCK, gérant, avec effet au 31 décembre 2007 et a nommé en son remplacement gérant avec effet à la même date Monsieur Kai OTTE, Diplom-Kaufmann, né le 10 août 1968 à Dannenberg / Allemagne, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG. (Luxembourg).

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sydney, le 6th May 2008.

Pour Bravura Solutions Luxembourg Holdings S.à r.l.

Bravura Solutions Limited, Sydney, Australia

Associé unique

Iain Dunstan

Référence de publication: 2008075090/4944/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06843. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

Solar Capital Luxembourg I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 127.949.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société le 11 juin 2008

Mr. Peter G. Streinger, résidant au 785 Zoenoke Road, New Canaan, CT 06840, Etats-Unis d'Amérique, a démissionné de sa fonction de gérant de type A de la Société, avec effet rétroactif au 18 avril 2008.

Dés lors, le gérant de type A de la Société est Paul A. Smith et le gérant de type B de la Société est Stewart Kam Cheong.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008075433/4067/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04458. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

**WITEC Group SA, Société Anonyme,
(anc. Fiduciaire Keller EDV).**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 31A, route de Wilwerdange.
R.C.S. Luxembourg B 95.276.

—
AUSZUG

Es geht aus den Beschlüssen der außergewöhnlichen Generalversammlung vom 1. Februar 2008 hervor, dass:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung akzeptiert einstimmig den sofortigen Rücktritt des geschäftsführenden Direktors, Herrn Wilfried Johann Georg KELLER, wohnhaft in B-4780 SCHÖNBERG, Am Burgwall 2.

Als einziger geschäftsführender Direktor der Gesellschaft WITEC GROUP S.A. wird hiermit für eine unbestimmte Dauer Herr Karl BREUER, wohnhaft in B-4760 BÜLLINGEN, Hasenvenn, 15, bestätigt, der die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichtet.

Für Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wilwerdange, den 1. Februar 2008.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2008075354/2602/22.

Enregistré à Diekirch, le 9 juin 2008, réf. DSO-CR00136. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080086044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

**CEREP Ashley S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CEREP UK Two S.à r.l.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 130.424.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 51976 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008075476/211/12.

(080085642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Andalusia Diversified Real Estate Investments (SCA), Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 131.793.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 7 mai 2008, LAC/2008/18666 et reçue par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 avril 2008, acte n° 221, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société «ANDALUSIA DIVERSIFIED REAL ESTATE INVESTMENTS (SCA)», qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, bd du Prince Henri à Luxembourg.

Pour mention, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2008075541/208/20.

(080085867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Andalusia Diversified Real Estate Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 131.798.

CLOTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 19 mai 2008, LAC/2008/20013 et reçue par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 9 mai 2008, acte n° 234, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société «ANDALUSIA DIVERSIFIED ESTATE MANAGEMENT Sàrl», qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années auprès de l'ancien siège de la société.

Pour mention, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2008.

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2008075542/208/20.

(080085942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

HCA Switzerland GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.083.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 juin 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008075517/239/12.

(080085584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Medstead Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 446.250,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.437.

Suite à une erreur apparue dans le formulaire de réquisition enregistré à Luxembourg - Sociétés, le 20 mai 2008 référence LO80071701.04, il est à préciser que l'Associé Stichting Pensioenfond voor Gezondheid, Geestelijke en Maatschappelijke Belangen, une fondation enregistrée auprès de la chambre de Commerce d'Utrecht sous le numéro 41179049, s'orthographe comme ci-contre, et non «Belagen» comme reporté sur l'extrait de la Société émis par le Registre de Commerce et des Société de Luxembourg.

Par ailleurs, il est à noter que Monsieur Raphaël Candelier, nommé Gérant B de la Société MEDSTEAD LUXCO S.à r.l. à compter du 1^{er} mai 2007 réside désormais 5 Square de l'Opéra Louis-Jouvet 75009 Paris, en France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MEDSTEAD LUXCO S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008075646/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02932. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Primer Walker S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3505 Dudelange, 30, rue Dominique Lang.
R.C.S. Luxembourg B 81.876.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 4.03.2008

Les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Résolution

La démission de la société FIDUCIAIRE BARTHELIS & ASSOCIES S.A. comme commissaire aux comptes est acceptée avec effet à ce jour.

Sera désormais nouveau commissaire aux comptes Monsieur Vincent DANIEL, demeurant à L-3505 Dudelange, 30b, rue Dominique Lang, né le 14/01/1988 à Martigues (F).

Monsieur Vincent DANIEL terminera le mandat de son prédécesseur, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'année 2009.

Dudelange, le 4 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2008075653/5212/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02433. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

SBF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 108.036.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008075625/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02575. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Euro-Portail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4327 Esch-sur-Alzette, Domaine de la Schlassgoard.
R.C.S. Luxembourg B 87.435.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 11 avril 2008

Les administrateurs de la société anonyme EURO-PORTAIL ont pris la résolution suivante:

1. Les administrateurs décident de nommer Monsieur Alain Chaudoye, demeurant avenue de Longwy, 87 à B-6780 MESSANCY, au poste de Président du Conseil d'Administration, pour une durée de 6 ans.

Pour extrait conforme,

Pour EURO-PORTAIL S.A.

VO CONSULTING LUX SA

8, rue Haute, L-4983 Clémency

Bureau d'expertise comptable

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008075647/1427/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03719. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Laboratoire de Biotechnologie du Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-3505 Dudelange, 30B, rue Dominique Lang.
R.C.S. Luxembourg B 105.350.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 4.03.2008

Les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Résolution

La démission de la société FIDUCIAIRE BARTHELIS & ASSOCIES S.A. comme commissaire aux comptes est acceptée avec effet à ce jour.

Sera désormais nouveau commissaire aux comptes Monsieur Vincent DANIEL, demeurant à L-3505 Dudelange, 30b, rue Dominique Lang, né le 14/01/1988 à Martigny (F).

Monsieur Vincent DANIEL terminera le mandat de son prédécesseur, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'année 2010.

Dudelange, le 4 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2008075651/5212/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02431. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Donatello Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 106.552.

—
Les Etats financiers au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008075626/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02585. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Finassurlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 61.980.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire avancée tenue en date du 23 mai 2008 à Rodange

L'Assemblée générale de la société anonyme FINASSURLUX S.A. a pris la résolution suivante:

1. Le mandat de l'administrateur Edouard De Méersman arrivant à terme, il est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait conforme,

Pour FINASSURLUX S.A.

VO CONSULTING LUX SA

8, rue Haute, L-4983 Clémency

Bureau d'expertise comptable

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008075650/1427/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03715. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Asbury Park S. à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 129.383.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth of May.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands, acting through its general manager APOLLO EPF MANAGEMENT, L.P. whose principal address is c/o Apollo EPF Management L.P., 9 West 57th Street, 41st Floor, New York, NY 10019, United States of America, here represented by Sophie Arvieux, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in New York (USA) on May 23, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of ASBURY PARK S. à r.l., a Luxembourg securitization vehicle (organisme de titrisation) which adopted the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered seat at L -2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129 383 (the Company).

The Company was incorporated as a public limited liability company (société anonyme) by a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, on June 20, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1724, dated August 14, 2007. The Company has changed its legal form from a société anonyme to a société à responsabilité limitée pursuant to a deed of the undersigned notary dated March 5, 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not been amended since then;

II. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

III. The agenda of the meeting is as follows:

1. Allocation of two hundred fifty (250) ordinary shares of the Company to Compartment 2 of the Company;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) by the issuance of one thousand (1,000) preferred equity share certificates, which will be exclusively allocated to Compartment 2 of the Company and have the rights and obligations attached thereto as will be set out in the amended and restated articles of association of the Company (the "C2 PESCs"), so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one thousand (1,000) ordinary shares without par value, to twenty-five thousand euro (EUR 25,000) represented by one thousand (1,000) ordinary shares without par value and one thousand (1,000) C2 PESCs without par value;

3. Subscription to the share capital increase and issuance of one thousand (1,000) C2 PESCs against (i) a contribution in cash in an amount of three hundred thousand euro (EUR 300,000) and (ii) a contribution in kind in an amount of twenty-three million one hundred eighty-five thousand nine hundred nineteen euro and eighty-one eurocents (EUR 23,185,919.81);

4. Amendment and restatement of the articles of association of the Company pursuant to the adoption of the above resolutions;

5. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves that two hundred fifty (250) ordinary shares of the Company will be exclusively allocated to and will track the performance and return of Compartment 2 of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to twenty-five thousand euro (EUR 25,000) against the issuance of one thousand (1,000) preferred equity share certificates, which will be exclusively allocated to Compartment 2 of the Company and will have the rights and obligations attached thereto as set out in the amended and restated articles of association of the Company (the "C2 PESCs").

Intervention - subscription -payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above declares to subscribe to one thousand (1,000) C2 PESCs and to have them fully paid up by:

- (i) a contribution in cash in an amount of EUR 300,000; and
- (ii) a contribution in kind consisting of:

1. a note created and issued by the Company, acting in respect of its Compartment 2, in the principal amount of twenty-one million nine hundred thousand euro (EUR 21,900,000) (the Note A); and

2. a note created and issued by the Company, acting in respect of its Compartment 2, in the principal amount of five hundred thousand euro (EUR 500,000) (the Note B); and

3. the accrued and unpaid interest under the Note A and the Note B as at May 23, 2008 in an aggregate amount of seven hundred eighty-five thousand nine hundred nineteen euro and eighty-one eurocents (EUR 785,919.81).

(The Note A and the Note B being together referred to as the C2 Notes).

It results from a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder that, as from the date of such certificate:

- the Sole Shareholder is the full owner of the C2 Notes;
- the C2 Notes are certain and will be due and payable on their due dates without deduction (certaines, liquides et exigibles);
- the Sole Shareholder is solely entitled to the C2 Notes and possesses the power to dispose of the C2 Notes;
- the C2 Notes are not encumbered with any pledge or usufruct and the C2 Notes are not subject to any attachment; and
- for the purpose of the contribution of the C2 Notes to the Company, the C2 Notes represent an aggregate nominal value of at least EUR 23,185,919.81.

It also results from a certificate issued on the date hereof by the board of managers of the Company that "the value of the C2 Notes in an aggregate principal amount of EUR 23,185,919.81, is at least equal to the share capital represented by the C2 PESCs (including the share premium paid-up thereon) to be issued by the Company to the Sole Shareholder in consideration of the above contribution in kind."

The aforesaid certificates, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The contribution in cash in an amount of three hundred thousand euro (EUR 300,000) made to the Company is to be allocated entirely to the C2 PESC share premium reserve account of the Company.

The amount of three hundred thousand euro (EUR 300,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The contribution in kind with an aggregate nominal value of twenty-three million one hundred eighty-five thousand nine hundred nineteen euro and eighty-one eurocents (EUR 23,185,919.81) made to the Company is to be allocated as follows:

- an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is to be allocated to the C2 PESC share capital account of Compartment 2 of the Company;
- an amount of two thousand five hundred euro (EUR 2,500) is to be allocated to the legal reserve account of the Company; and
- the balance, i.e. an amount of twenty-two million three hundred eighty-five thousand euro (EUR 22,385,000) and the accrued and unpaid interest on the C2 Notes as at May 23, 2008 amounting to seven hundred eighty-five thousand nine hundred nineteen euro and eighty-one eurocents (EUR 785,919.81), are to be allocated to the C2 PESC share premium reserve account of the Company.

The Sole Shareholder further acknowledges that the one thousand (1,000) C2 PESCs, without par value, will exclusively be allocated to and track the performance and return of Compartment 2 of the Company.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder of the Company resolves to amend and restate the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

"I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Name. The name of the company is "ASBURY PARK S. à r.l." (the Company).

The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of March 22, 2004 on securitisation (the Securitization Law) and shall be subject to and governed by the Securitisation Law, the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Law) as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object. The exclusive purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. The Company may issue shares, notes, bonds, debentures and any kind of equity or debt securities whose value or yield depend on those risks. The Company may borrow in any form within the limits of the Securitisation Law.

The Company may, in this same context, acquire, invest in, hold and dispose of loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, and other securities in compliance with the provisions of the Securitisation Law and the Companies Law, it being understood that the Company may not issue securities to the public.

The Company may give guarantees and grant pledges, mortgages or any other types of security interests over all or some of its assets within the limits of the Securitisation Law.

The Company may freely dispose of, and assign its assets on such terms as determined by the board of managers or the sole manager, as the case may be.

The Company may open one or several compartments in accordance with article 7 of these Articles.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twenty-five thousand euro (EUR 25,000) represented by one thousand (1,000) ordinary shares (the Ordinary Shares) in registered form and without par value, and one thousand (1,000) preferred equity stock certificates in registered form and without par value, (the PESCOs and together with the Ordinary Shares, the Shares) in registered form and without par value, all subscribed and fully paid-up.

The Ordinary Shares and PESCOs representing the share capital are divided into three classes:

- two hundred and fifty (250) Ordinary Shares are Class C2 Ordinary Shares (the Class C2 Ordinary Shares);
- seven hundred and fifty (750) shares are Class B Ordinary Shares (the Class B Ordinary Shares) and
- one thousand (1,000) PESCOs are Class C2 PESCOs (the C2 PESCOs).

The Class C2 Ordinary Shares and the C2 PESCOs are exclusively related and allocated to Compartment 2 of the Company, whereas the remaining seven hundred fifty (750) Class B Ordinary Shares are not allocated to any specific Compartment. However, the Class B Ordinary Shares thus issued may be expressed as being exclusively related to one or more specific Compartments of the Company by a resolution of the General Meeting.

Each holder of Ordinary Share(s) is hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and collectively to as the Ordinary Shareholders. Each holder of PESCOs is hereinafter individually referred to as a PESCO Shareholder and collectively to as the PESCO Shareholders. The Ordinary Shareholders and the PESCO Shareholders are collectively referred to as the Shareholders and individually as a Shareholder.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting, adopted in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. In case a PESCO Shareholder is also an Ordinary Shareholder, she/he/it counts as one single Shareholder of the Company for the quorum requirements set forth by law. Ordinary shares and/or preferred equity stock certificates issued by the Company may, as set in article

7 below, be expressed as being exclusively allocated to one or more specific Compartments (as defined in article 7 below) of the Company.

5.3. The Company shall maintain a share premium reserve account for the Class B Ordinary Shares (the Class B Share Premium Reserve Account) in euro (EUR), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the Class B Ordinary Shares and any other shares, which are not allocated to a specific compartment. Amounts so recorded to this Class B Share Premium Reserve Account will constitute freely distributable reserves.

5.4. The Company shall maintain within Compartment 2 a share premium reserve account for the C2 Ordinary Shares (the C2 Ordinary Share Premium Reserve Account) in euro (EUR), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the C2 Ordinary Shares. Amounts so recorded to this share premium reserve account will constitute freely distributable reserves of Compartment 2 of the Company.

5.5. The Company shall maintain within Compartment 2 a share premium reserve account for the C2 PESC's (the C2 PESC Share Premium Reserve Account) in euro (EUR), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the C2 PESC's. Amounts so recorded to this share premium reserve account will constitute freely distributable reserves of Compartment 2 of the Company.

Art. 6. Ordinary Shares and PESC's.

6.1. Without prejudice to the provisions of articles 7 and 17 below, each Ordinary Share as well as each PESC entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Ordinary Shares and PESC's in existence or, in the event the Company has established Compartments, to a fraction of the corporate assets and profits of the Compartment to which they relate and are allocated, in direct proportion to the number of Ordinary Shares and PESC's relating to each Compartment.

6.2. Towards the Company, the Shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per Share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among Shareholders, thus among PESC Shareholders and Ordinary Shareholders, or if there is no more than one Shareholder (who can either be a PESC Shareholder or an Ordinary Shareholder or both), to third parties.

Where the Company has more than one Shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to non Shareholders is subject to the prior approval of the General Meeting (composed of the PESC Shareholders and the Ordinary Shareholders), representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A transfer of Share(s) is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Companies Law.

If the Company has established one or more Compartment(s) (as defined in article 7 below), this article 6.3. shall apply mutatis mutandis within each Compartment, as a result of which transfers between holders of Shares exclusively related to one Compartment to holders of Shares exclusively related to another Compartment will not be free and are subject to the prior approval of the General Meeting as set out above.

6.4. A register of Shareholders is kept at the registered office of the Company and may be examined by each Shareholder upon request.

6.5. All Shares which have been allocated to one or more specific Compartments of the Company are redeemable shares. The redemption of the Shares of a given Compartment can only be made by using sums available for distribution in accordance with the Companies Law (distributable funds including the share premium account(s) of the relevant Compartment) and which are the proceeds of the partial or total disposal of the assets of the relevant Compartment and/or other income of the relevant Compartment. The Shares that have been redeemed shall be immediately suspended and as such bear no voting rights, and shall have no rights to receive any dividends or liquidation proceeds. The Shareholders agree that the redemption of the Shares of a given Compartment made in accordance with the provisions hereof respects their right to equal treatment by the Company.

6.6. The Company must, to the extent permissible by law, redeem or acquire all (but not some) of the outstanding C2 PESC's on 28 May 2038 at the latest.

6.7. Subject to article 6.6., the Company may redeem the C2 PESC's with at least six (6) Business Days prior written notice (or any other term agreed upon by the Company and the holder(s) of C2 PESC's) to each PESC Shareholder setting out the proposed redemption date (which must be a Business Day) and the redemption consideration including reasonable detail of calculations as against the requirements of article 6.6. (as the case may be).

6.8. Each holder of C2 PESC's, in consideration of a redemption or acquisition of its C2 PESC's by the Company under article 6.6. or article 6.7., shall be entitled to receive an amount equal to the sum of:

- (a) the C2 PESC's Investment Amount (as defined in article 17.6.), and
- (b) the C2 PESC's Coupon Entitlement (as defined in article 17.6.), less

(c) any dividends declared but not yet paid to the holders of C2 PESC's on the date the C2 PESC's are redeemed or acquired by the Company under article 6.6. or article 6.7.

6.9. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or more times by a resolution of the General Meeting, adopted in the manner required for amendment of these Articles. Shares issued by the Company may be expressed as being exclusively related to one or more specific Compartments of the Company by a decision of the General Meeting.

Art. 7. Compartments.

7.1. The Board may create one or more compartments within the Company (the Compartment or the Compartments). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the Board creating such Compartment, correspond to a distinct part of its assets and liabilities. The resolution of the Board creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolution against any Shareholder and third party.

7.2. As between Shareholders, investors and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of Shareholders, investors and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the Board having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and which shall be exclusively available to satisfy such shareholders, investors and creditors. Creditors, investors and Shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.

7.3. Unless otherwise provided for in the resolution of the Board having created such Compartment, no resolution of the Board may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the Shareholders, investors or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all Shareholders, investors or creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the Board taken in breach of this provision shall be void.

7.4. Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

The Company may, in accordance with the provisions of the Securitization Law and the Companies Law, issue debt or equity securities whose value or yield is linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.

III. Management - representation

Art. 8. Appointment and removal of managers.

8.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the Shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be Shareholders.

8.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the Shareholders.

Art. 9. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

9.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the Shareholder(s) by the Companies Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the Board, who shall have the powers determined by the Board and who may, if the Board so authorizes, sub-delegate their powers. Such persons may be appointed in relation to one or more specific Compartments of the Company.

The Company may enter with any Luxembourg or foreign company into management or advisory agreements according to which the above mentioned company or any other company previously approved by it will supply the Company with recommendations and advice with respect to the conduct of the Company's business and the accomplishment of its purpose, and according to which such company may, on a day-to-day basis and subject to the overall control and ultimate responsibility of the Board of the Company, manage the Company's assets in accordance with the Securitisation Law. The management or advisory agreements shall contain the rules governing the modification or expiration of such agreements which are otherwise concluded for an unlimited period. Such management or advisory agreements may be entered into in relation to one or more specific Compartments of the Company.

The Board may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

9.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, the chairman of the Board or the external auditor(s) of the Company, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by two or by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

9.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of two managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Sole manager.

10.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

10.2 The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

10.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated. Art. 11. Liability of the managers

The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles, the Securitization Law and the Companies Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 12. General meetings of Shareholders and Shareholders circular resolutions.

12.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the Shareholders are adopted at a general meeting of Shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the Shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each Share entitles to one (1) vote.

12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The Shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager, external auditor or Shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all Shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the Shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A Shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a Shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by Shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 13. Sole Shareholder.

13.1 Where the number of Shareholders is reduced to one (1), the sole Shareholder exercises all powers conferred by the Companies Law to the General Meeting.

13.2. Any reference in the Articles to the Shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

13.3. The resolutions of the sole Shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 14. Specific Compartments.

14.1. The Shareholders holding Shares allocated to a specific Compartment of the Company may, at any time, hold general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment.

14.2. The Shareholders holding Shares allocated to other Compartments of the Company or the Shareholders holding ordinary shares or preferred equity stock certificates not allocated to a specific Compartment of the Company may attend, but shall not be entitled to vote at such meetings.

14.3. Unless otherwise provided herein, the provisions of article 12 shall apply mutatis mutandis to such meetings.

V. Annual accounts - allocation of profits -supervision

Art. 15. Financial year and approval of annual accounts.

15.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

15.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

15.3. Each Shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

15.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

15.5. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

Art. 16. External Auditors. The accounts of Company shall be audited by an external auditor (réviseur d'entreprises) to be appointed by the board of managers or the sole manager in accordance with article 48 of the Securitisation Law.

Art. 17. Profits.

17.1 In addition of the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal accounting, the Company shall determine at the end of each financial year, on separate accounts, a result for each Compartment which will be determined as follows:

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution) and the amount of the expenses, losses taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution).

All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Company's Compartments on a pro rata basis.

17.2. The Shareholder(s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal practice. The eventual excess of the total of the credits on the total of the debits on each of these accounts shall be distributed as dividends to the shares of the corresponding Compartment in accordance with the Securitisation Law.

17.3.1. The Company acting with respect to Compartment 2 shall maintain:

- (a) a C2 PESC profit account (the C2 PESC Profit Account); and
- (b) a C2 Ordinary Shares profit account (the C2 Ordinary Shares Profit Account), in Euro (EUR).

17.3.2. Any losses appearing from the profit and loss account adopted by the General Meeting of the Company with respect to Compartment 2 shall be allocated as follows:

- (a) first, to the C2 Ordinary Shares Profit Account, if and to the extent this account shows a positive amount;
- (b) second, the balance after the allocation pursuant to paragraph (a) above, if any, to the C2 PESC Profit Account, if and to the extent this account shows a positive amount; and
- (c) third, the balance after the allocation pursuant to paragraphs (a) and (b) above, if any, to the C2 Ordinary Shares Profit Account.

17.3.3. Each financial year, all of the profit distributable by law shown in the separate accounts relating to Compartment 2 of the Company, which, for the avoidance of doubt, include the C2 PESC Coupon Entitlement, must be

- (i) first, aggregated with the sum of the C2 PESC Coupon Entitlements, for prior C2 PESC Coupon Periods which have remained undistributed; and

(ii) thereafter, the total of such sums (the Total Net Earnings available for Distribution or TNED) must be allocated to the Profit Accounts referred to in article 17.3.1. in the following order:

(a) first, with respect to any financial year, the C2 PESC Coupon Entitlement that has not been fully allocated to the C2 PESC Profit Account due to insufficient profits in any previous financial year shall be allocated to the C2 PESC Profit Account;

(b) second, with respect to any financial year, the C2 PESC Coupon Entitlement that has been allocated to the C2 PESC Profit Account and which has thereafter been withdrawn from the PESC Profit Account due to allocation of losses under article 17.3.2. in a subsequent financial year shall be allocated to the C2 PESC Profit Account;

(c) third, with respect to any financial year, an amount equal to the sum of the C2 PESC Coupon Entitlement for such financial year shall be allocated to the C2 PESC Profit Account; and

(d) finally, the part of the profit remaining after the allocations pursuant to paragraph (a) to and including (c) shall be allocated to the C2 Ordinary Shares Profit Account.

17.3.4. Subject to article 17.3.6., on each C2 PESC Period End Date, the balance of the C2 PESC Profit Account may be paid to the holders of C2 PESCs as a dividend, calculated on the following basis:

(a) in case of a final dividend: the balance of the C2 PESC Profit Account (taking into account the reduction in the C2 PESC Profit Account effected by any advance payment on dividends made to the holder(s) of C2 PESCs);

(b) in the case of an advance payment on dividends made to the holder(s) of C2 PESCs: the balance of the C2 PESC Profit Account determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the relevant C2 PESC Period End Date is the end of a financial year.

17.3.5. Any distribution out of Profit Accounts which is not contemplated by article 17.3.4. can only be made to the Shareholders of the Company pursuant to a unanimous resolution of the general meeting of Shareholders of the Company where the entire voting share capital of the Company is present or represented, it being understood, for the avoidance of doubt, that the holder(s) of C2 PESCs shall not be entitled to any distributions except those made out of the C2 PESC Profit Account.

17.3.6. To the extent permitted by the Companies Law, the Board may pay out an advance payment on dividends.

17.3.7. The final dividend with respect to a financial year must be declared by a resolution of the general meeting of Shareholders of the Company, taking into consideration any advance payment on dividends declared by the Board with respect to the same financial year.

17.3.8. Each Shareholder who is entitled to receive a final dividend or, as the case may be, an advance payment on dividends may decide that said dividend shall accrue and be paid on a later date.

17.4. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

The Board may decide to pay interim dividends to the Shares of a specific Compartment on the basis of a statement of accounts prepared by the Board showing that sufficient funds are available for distribution in this Compartment, it being understood that the amount to be distributed may not exceed the realized profits deriving from the associated Compartment since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Companies Law, the Securitization Law or by these Articles. For the avoidance of any doubt, the Board may decide to pay interim dividends to the Sharers of a specific Compartment under the above conditions and even if there are losses in other Compartments.

17.5. The general meeting of Shareholders may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as prescribed by the general meeting.

17.6. The following capitalized terms used in these Articles shall have the following meanings:

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday or public holiday) on which commercial banks are generally open for business in Luxembourg.

C2 Commencement Date means May 29, 2008.

C2 PESC Coupon Entitlement means, with respect to any C2 PESC Coupon Period, an amount calculated as the product of (a) the C2 PESC Coupon Rate, and (b) the average C2 PESC Investment Amount during the relevant C2 PESC Coupon Period.

C2 PESC Coupon Period means the period:

- (a) starting on (and including) the C2 Commencement Date or a C2 PESC Period End Date; and
- (b) ending on (but not including) the next C2 PESC Period End Date, based on a year of 365 days and the number of whole days in the relevant C2 PESC Coupon Period.

C2 PESC Coupon Rate means a fraction, expressed as a percentage, the numerator of which is all income (including interest and gains), net of allocable taxes, derived by Compartment 2 of the Company from the C2 PESC Investment for the relevant C2 PESC Coupon Period, minus the expenses incurred by Compartment 2 of the Company which are allocable to such C2 PESC Coupon Period, and the denominator of which is the average C2 PESC Investment Amount during the relevant C2 PESC Coupon Period.

C2 PESC Investment means any and all receivables and other assets acquired by Compartment 2 of the Company with the proceeds from the issuance of the C2 PESCOs (including the share premium contributions thereon), including the re-investment of income and gains derived from such receivables and assets.

C2 PESC Investment Amount means the sum of:

- (a) the nominal value of each C2 PESC multiplied by the number of C2 PESCOs outstanding; and
- (b) the balance of the C2 PESC Share Premium Reserve Account; and
- (c) with respect to any financial year, the amounts that have not been fully allocated to the C2 PESC Profit Account due to insufficient profits in any previous financial year, or which have been allocated to the C2 PESC Profit Account but withdrawn due to the allocation of losses.

C2 PESC Period End Date means:

- (a) December 31 of each year occurring before the date specified in article 6.7.; and
- (b) each date of redemption of the C2 PESCOs by the Company pursuant to article 6.7. and article 6.8; or, if such date is not a Business Day, the next Business Day (unless that day falls in the following financial year, in which case the C2 PESC Period End Date ends on the previous Business Day).

C2 PESC Profit Account has the meaning given to it in article 17.3.1.

Ordinary Share Premium Reserve Account has the meaning given to it in article 5.3.

Profit Accounts means the C2 PESC Profit Account and the C2 Ordinary Shares Profit Account.

Total Net Earnings available for Distribution or "TNED" has the meaning given in article 17.3.3.

VI. Dissolution - liquidation

Art. 18. Liquidation of Compartments. Without prejudice to the provisions contained in Article 7 (Compartments), and subject to the authorization of the General Meeting which may be required when the articles of association of the Company are modified, each Compartment of the Company may be put into liquidation and its Shares redeemed by a decision of the Board of the Company.

Art. 19. Liquidation of the Company.

19.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the Shareholders, adopted by one-half of the Shareholders holding three-quarters of the share capital. The Shareholders appoint one or several liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the Shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

19.2. The surplus after the realization of the assets of a specific Compartment and the payment of the liabilities is distributed to the holders of Shares allocated to such Compartment in proportion to the Shares held by each of them.

VII. General provisions

20. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

21. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

22. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

23. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Securitization law, the Companies Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time."

There being no further business, the Sole Shareholder closed the meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately six thousand two hundred euro (EUR 6,200).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P., une société en commandite exemptée, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman, agissant par le biais de son «general manager» APOLLO EPF MANAGEMENT, L.P. dont l'adresse principale se situe à c/o Apollo EPF Management L.P., 9 West 57th Street, 41 st Floor, New York, NY 10019, Etats- Unis d'Amérique, ici représentée par Sophie Arvieux, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York (Etats-Unis d'Amérique) le 23 mai 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de ASBURY PARK S. à r.l, un organisme de titrisation de droit luxembourgeois qui a adopté la forme juridique d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 231, Val des Bons Malades, Grand- Duché of Luxembourg, L-2121 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129 383 (la Société). La Société a été constituée sous la forme d'une société anonyme suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le 20 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1724 du 14 août 2007. La Société a changé sa forme juridique de société anonyme en société à responsabilité limitée suivant un acte du notaire instrumentant du 5 mars 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors;

II. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

III. L'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Affectation de deux cent cinquante (250) parts sociales ordinaires de la Société au Compartiment 2 de la Société;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq-cents euros (EUR 12.500) par l'émission de mille (1.000) certificats de parts privilégiées, qui seront affectés exclusivement au Compartiment 2 de la Société et auront les droits et obligations y attachés tel que stipulés dans les statuts de la Société modifiés et refondus (les "C2 PESCs"), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq-cents euros (EUR 12.500) représenté par mille (1.000) parts sociales ordinaires sans valeur nominale, à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) représenté par mille (1.000) parts sociales ordinaires sans valeur nominale et mille (1.000) C2 PESCs sans valeur nominale;
3. Souscription à l'augmentation de capital social et émission de mille (1.000) C2 PESCs contre (i) un apport en numéraire d'un montant de trois cent mille euros (EUR 300.000) et (ii) un apport en nature d'un montant de vingt-trois millions cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent dix-neuf euros et quatre-vingt-un cents d'euros (EUR 23.185.919,81);
4. Modification et refonte des statuts de la Société conformément à l'adoption des résolutions ci-dessus;
5. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide que les deux-cent cinquante (250) parts sociales ordinaires de la Société seront exclusivement affectés et traceront la performance et le rendement du Compartiment 2 de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) par l'émission de mille (1.000) certificats de parts privilégiées, qui seront affectés exclusivement au Compartiment 2 de la Société et auront les droits et obligations y attachés tel que stipulés dans les statuts de la Société modifiés et refondus (les "C2 PESCs").

Intervention - souscription - libération

Sur ce, l'Associé Unique, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus déclare souscrire à mille (1.000) C2 PESCs et les libérer intégralement par:

- (i) un apport en numéraire d'un montant de trois cent mille euros (EUR 300.000); et
- (ii) un apport en nature consistant en:

1. un titre créé et émis par la Société, agissant relativement à son Compartiment 2, d'un montant principal de vingt-deux millions neuf cent mille euros (EUR 21.900.000), (le Titre A); et

2. un titre créé et émis par la Société, agissant relativement à son Compartiment 2, d'un montant principal de cinq cent mille euros (EUR 500.000), (le Titre B); et

3. les intérêts courus et non payés du Titre A et du Titre B au 23 mai 2008 d'un montant cumulé de sept cent quatre-vingt cinq mille neuf cent dix-neuf euros et quatre-vingt-un cents d'euros (EUR 785.919,81)

(Le Titre A et le Titre B étant ensemble définis comme les Titres C2).

Il résulte d'un certificat émis par la gérance de l'Associé Unique que, en date de ce certificat:

- l'Associé Unique est l'unique propriétaire des Titres C2;
- les Titres C2 sont certains, liquides et exigibles à la date de leur exigibilité sans déduction;
- l' Associé Unique est le seul titulaire des droits sur les Titres C2 et possède le pouvoir de céder les Titres C2;
- les Titres C2 ne sont pas grevés de nantissement ou d'usufruit et les Titres C2 ne sont pas sujets à une telle opération;
- pour l'objet de l'apport des Titres C2 à la Société, les Titres C2 représentent une valeur nominale totale d'au moins EUR 23.185.919,81.

Il résulte également d'un certificat émis par le conseil de gérance de la Société en date de ce certificat que «la valeur des Titres C2 d'un montant principal total de EUR 23.185.919,81 est au moins égale au capital social représenté par les C2 PESCs (incluant la prime d'émission libérée y relative) devant être émis par la Société à l'Associé Unique en considération de l'apport en nature ci-dessus décrit».

Les susdits certificats, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'apport en numéraire d'un montant de trois cent mille euros (EUR 300.000) fait à la Société sera alloué entièrement au compte de réserve de prime d'émission des C2 PESC.

Le montant de trois cent mille euros (EUR 300.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

L'apport en nature d'une valeur nominale totale de vingt-trois millions cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent dix-neuf euros et quatre-vingt-un cents d'euros (EUR 23.185.919,81) fait à la Société sera alloué comme suit:

- un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) sera alloué au compte de capital social C2 PESC du Compartiment 2 de la Société;
- un montant de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500) sera alloué au compte de réserve légale de la Société; et
- le solde, c'est-à-dire un montant de vingt-deux millions trois cent quatre-vingt cinq mille euros (EUR 22.385.000) et les intérêts courus et non payés des Titres C2 au 23 mai 2008 d'un montant de sept cent quatre-vingt cinq mille neuf cent dix-neuf euros et quatre-vingt-un cents d'euros (EUR 785.919,81) seront alloués au compte de réserve de prime d'émission des C2 PESC de la Société.

L'Associé Unique ensuite reconnaît que les mille (1.000) C2 PESCs, sans valeur nominale, seront exclusivement affectés et traceront la performance et le rendement du Compartiment 2 de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique de la Société décide de modifier et refondre les statuts de la Société, lesquels auront désormais la teneur suivante:

«I. Dénomination - siège social - objet social - durée

Art. 1^{er}. Dénomination. La dénomination de la société est «ASBURY PARK S. à r.l.» (la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée laquelle doit avoir le statut de société de titrisation dans le sens de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la Loi sur la Titrisation) et doit être soumise et régie par la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés Commerciales) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique,

économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession d'actifs, meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. La Société pourra émettre des parts sociales, des titres, des obligations, des emprunts obligataires et toute sorte de valeurs de capital ou de dette dont la valeur ou rapport dépend de ces risques. La Société pourra réaliser des emprunts de toute forme dans les limites de la Loi sur la Titrisation.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, investir dans, détenir et disposer des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, et autres valeurs mobilières conformément aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et la Loi sur les Sociétés Commerciales, étant entendu que la Société ne pourra pas émettre des titres à destination du public.

La Société pourra octroyer des garanties et des gages, des emprunts hypothécaires ou tous autres types de sûretés sur l'ensemble ou certains de ses actifs dans les limites permises par la Loi sur la Titrisation.

La Société pourra librement disposer de, et transférer ses actifs suivant les termes et conditions déterminés par le conseil de gérance ou le gérant unique, selon le cas.

La Société pourra créer un ou plusieurs compartiments conformément à l'article 7 des Statuts.

La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations facilitant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - parts sociales

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) représenté par mille (1.000) parts sociales ordinaires (les Parts Ordinaires) sous forme nominative et sans valeur nominale, et de mille (1.000) certificats de parts privilégiées sous forme nominative et sans valeur nominale (les PESCes et ensemble avec les Parts Ordinaires, les Parts) sous forme nominative et sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les Parts Ordinaires et les PESCes représentant le capital social sont divisées en trois catégories:

- deux cent cinquante (250) Parts Ordinaires sont des Parts Ordinaires de Catégorie C2 (les Parts Ordinaires de Catégorie C2);

- sept cent cinquante (750) parts sociales sont des Parts Ordinaires de Catégorie B (les Parts Ordinaires de Catégorie B) et

- mille (1.000) PESCes sont des PESCes de Catégorie C2 (les C2 PESCes).

Les Parts Ordinaires de Catégorie C2 et les C2 PESCes sont exclusivement liées et allouées au Compartiment 2 de la Société, alors que les sept cent cinquante (750) Parts Ordinaires de Catégorie B restantes ne sont pas alloués à un Compartiment spécifique. Cependant, les Parts Ordinaires de Catégorie B ainsi émises peuvent être exprimées comme étant exclusivement liées à un ou plusieurs Compartiments spécifiques de la Société par une résolution de l'Assemblée Générale.

Chaque détenteur de Part(s) Ordinaire(s) est ci-après individuellement défini comme un Associé Ordinaire et collectivement comme les Associés Ordinaires. Chaque détenteur de PESCes est ci-après individuellement défini comme un Associé PESC et collectivement comme des Associés PESCes. Les Associés Ordinaires et les Associés PESCes sont ci-après définis collectivement comme les Associés et individuellement comme un Associé.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. Lorsque l'Associé PESC est également un Associé Ordinaire, il compte comme un seul Associé de la Société pour le quorum requis prévu par la loi. Les Parts Ordinaires et/ou les certificats de parts privilégiées émises par la Société peuvent, comme prévu à l'article 7 ci-dessous, être exprimées comme étant exclusivement allouées à un ou plusieurs Compartiments spécifiques (tel que définis dans l'article 7 ci-dessous) de la Société.

5.3. La Société doit maintenir un compte de réserve de prime d'émission pour les Parts Ordinaires de Catégorie B (le Compte de Réserve de Prime d'Emission des Parts Ordinaires de Catégorie B) en euro (EUR), et doit être inscrit dans

un tel compte, le montant ou la valeur de toute prime libérée pour les Parts Ordinaires de Catégorie B et de toute autre part sociale qui serait allouée à un compartiment spécifique. Les montants ainsi inscrits sur ce Compte de Réserve de Prime d'Émission des Parts Ordinaires B constitueront des réserves librement distribuables,

5.4. La Société doit maintenir dans son Compartiment 2 un compte de réserve de prime d'émission pour les Parts Ordinaires de Catégorie C2 (le Compte de Réserve de Prime d'Émission des Parts Ordinaires de Catégorie C2) en euro (EUR), et doit être inscrit dans un tel compte, le montant ou la valeur de toute prime libérée pour les Parts Ordinaires de Catégorie C2. Les montants ainsi inscrits sur ce compte de réserve de prime d'émission constitueront des réserves librement distribuables du Compartiment 2 de la Société.

5.5. La Société doit maintenir dans son Compartiment 2 un compte de réserve de prime d'émission pour les C2 PESCes (le Compte de Réserve de Prime d'Émission des C2 PESCes) en euro (EUR), et doit être inscrit dans un tel compte, le montant ou la valeur de toute prime libérée pour les C2 PESCes. Les montants ainsi inscrits sur ce compte de réserve de prime d'émission constitueront des réserves librement distribuables du Compartiment 2 de la Société.

Art. 6. Parts Ordinaires et PESCes.

6.1. Sans préjudice des dispositions des articles 7 et 17 ci-dessous, chaque Part Ordinaire ainsi que chaque PESC donne droit à son détenteur à une fraction des actifs sociaux et profits de la Société en proportion directe avec le nombre de Parts Ordinaires et PESCes en existence ou, dans le cas où la Société a établi des Compartiments, à une fraction des actifs sociaux et profits du Compartiment auxquels ils sont liés et alloués, en proportion directe avec le nombre de Parts Ordinaires et PESCes afférent à chaque Compartiment.

6.2. Vis-à-vis de la Société, les Parts sont indivisibles, dès lors la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les Parts sont librement cessibles entre Associés, donc entre Associés PESC et Associés Ordinaires, ou, s'il n'y a pas plus d'un Associé dans la Société (qui peut être un Associé PESC ou un Associé Ordinaire ou les deux), aux tiers.

Lorsqu'il y a plusieurs Associés, la cession de Parts soit aux Associés non-Ordinaires et/ou aux Associés non-PESC est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des Associés (composé d'Associés PESC et d'Associés Ordinaires), représentant au moins les trois quarts du capital social.

Une cession de Parts n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Si la Société a établi un ou plusieurs Compartiment(s) (tel que défini à l'article 7 ci-dessous), cet article 6.3 s'applique mutatis mutandis à chaque Compartiment, en conséquence duquel les cessions entre détenteurs de Parts exclusivement liées à un Compartiment aux détenteurs de Parts exclusivement liées à un autre Compartiment ne seront pas libres et seront sujettes à l'accord préalable de l'Assemblée Générale tel exposé ci-dessus.

6.4. Un registre des Associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque Associé.

6.5. Toutes les Parts qui ont été allouées à un ou plusieurs Compartiments spécifiques de la Société sont des parts rachetables. Le rachat des Parts d'un Compartiment donné peut seulement être fait en utilisant des sommes disponibles pour la distribution conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales (les fonds distribuables incluant les comptes de prime d'émission des Compartiments appropriés) et lesquelles sont les recettes de la disposition partielle ou totale des actifs du Compartiment donné et/ou autres revenus du Compartiment donné. Les Parts qui ont été rachetées doivent être immédiatement suspendues et ne plus donner de droit de vote, et ne plus donner droit à recevoir des dividendes ou boni de liquidation. Les Associés reconnaissent que le rachat des Parts d'un Compartiment donné fait conformément à ces dispositions respecte leurs droits à égalité de traitement par la Société.

6.6. Dans les limites prévues par la loi, le 28 mai 2038 la Société doit racheter tous (et non seulement quelques uns) les C2 PESCes encore émis à cette date.

6.7. Sous réserve de l'article 6.6., la Société peut racheter les C2 PESCes en délivrant au moins six (6) jours calendaires à l'avance une notification écrite (ou tout autre terme consenti par la Société et le(s) détenteur(s) de C2 PESCes) à chaque Associé PESC mentionnant la date de rachat proposée (laquelle doit être un Jour Ouvrable) et le montant du rachat incluant les détails raisonnables de calcul tels que requis par l'article 6.6. (le cas échéant).

6.8. Chaque détenteur de C2 PESCes, en rémunération du rachat ou de l'acquisition de leur C2 PESCes par la Société selon l'article 6.6. ou 6.7. a/ont le droit de recevoir un montant égal à la somme de:

(a) le Montant d'Investissement des C2 PESCes (tel que défini à l'article 17.6.); et

(b) le Coupon C2 PESCes (tel que défini à l'article 17.6.); moins

(c) tous dividendes déclarés mais non encore payés au(x) détenteur(s) de C2 PESCes à la date à laquelle les C2 PESCes sont rachetés ou acquis par la Société selon l'article 6.6. ou l'article 6.7.

6.9. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. Les Parts peuvent être exprimées comme étant exclusivement allouées à un ou plusieurs Compartiments spécifiques de la Société par décision de l'Assemblée Générale.

Art. 7. Compartiments.

7.1. Le Conseil de Gérance de la Société pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le Compartiment ou les Compartiments). Sauf disposition contraire dans les résolutions du Conseil de Gérance créant un tel Compartiment, chaque Compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. Les résolutions du Conseil de Gérance créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront obligatoires vis à vis des tiers, à compter de la date des résolutions.

7.2. Entre les associés et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des associés et créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont nés, ont été désignés comme rattachés à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans les résolutions du Conseil de Gérance créant un tel Compartiment, strictement limitées aux biens de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces associés et créanciers. Les créanciers et associés de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit aux biens d'un tel Compartiment.

7.3. Sauf disposition contraire dans les résolutions du Conseil de Gérance de la Société créant un tel Compartiment, aucune résolution du Conseil de Gérance de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre tout autre décision affectant directement les droits des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le Conseil de Gérance en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

7.4. Chaque Compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

La Société pourra émettre des valeurs mobilières dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, biens ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories d'actions.

III. Gestion - représentation

Art. 8. Nomination et révocation des gérants.

8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par décision des associés, laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.

8.2. Les gérants sont révocables ad nutum sur décision des associés.

Art. 9. Conseil de Gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment un Conseil de Gérance (le Conseil de Gérance).

9.1. Pouvoirs du Conseil de Gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés aux associés par la Loi sur les Sociétés Commerciales ou les Statuts ressortent de la compétence du Conseil de Gérance, qui a tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le Conseil de Gérance.

(iii) Le Conseil de Gérance de la Société peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'administration de la Société (incluant le droit d'agir en tant que signataire autorisé pour la Société), et ses pouvoirs d'agir pour servir la politique et l'objet de la Société, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales, membres du Conseil de Gérance ou non, qui disposeront de pouvoirs déterminés par le Conseil de Gérance et qui pourront, sur autorisation du Conseil de Gérance, sous-déléguer leurs pouvoirs. Ces personnes peuvent être nommées relativement à un ou plusieurs Compartiments déterminés de la Société.

La Société pourra conclure des contrats de gestion ou de conseil avec toute société luxembourgeoise ou étrangère en vertu desquels la société mentionnée ci-dessus ou toute autre société ayant été préalablement approuvée par elle fournira à la Société des recommandations et conseils relatifs à la conduite des affaires de la

Société et à l'accomplissement de son objet, et en vertu desquels une telle société pourra gérer les biens de la Société, sur une base journalière et sujette au contrôle général et à la responsabilité ultime du Conseil de Gérance de la Société. Ces contrats de gestion ou de conseil contiendront les règles régissant leur modification et leur expiration, à défaut de quoi ils seront considérés comme conclus pour une durée illimitée. Ces contrats de gestion ou de conseil peuvent être conclus en relation avec un ou plusieurs Compartiments de la Société.

Le Conseil de Gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

9.2. Procédure

(i) Le Conseil de Gérance se réunit sur requête soit de deux (2) gérants, soit du président du Conseil de Gérance ou d'auditeurs externes, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, lequel est en principe, le Luxembourg.

(ii) Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance est donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, dont la nature et les motifs sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

(iii) La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion. La convocation à une réunion peut aussi être effectuée par un gérant, soit avant soit après une réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui se tenant aux lieux et places indiqués dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

(iv) Tout gérant peut désigner comme mandataire un autre gérant afin de se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance.

(v) Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont consignées dans des procès verbaux, signés par le Président du Conseil, ou si aucun Président n'a été désigné, par un ou par l'ensemble des gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

(vii) Les décisions circulaires signées par tous les gérants (les Décisions Circulaires des Gérants) seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée avait été tenue à la date de la dernière signature.

9.3. Représentation

(i) La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature jointe de deux gérants.

(ii) La Société est également engagée à vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à laquelle des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Gérant unique.

10.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les présents Statuts au Conseil de Gérance ou aux gérants doit être lue comme référence à ce gérant unique.

10.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

10.3 La Société est également engagée à vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à laquelle des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1 Les gérants ne peuvent, en raison de leur mandat, être tenu personnellement responsables des engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts, les dispositions de la Loi sur la Titrisation et de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

IV. Associe(s)

Art. 12. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

12.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les décisions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Lorsque les résolutions doivent être adoptées par voie de Résolutions Circulaires des Associés, le texte de ces résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux présents Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la société, comme si elles avaient été valablement adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue, à la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

12.2. Convocation, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant, auditeur externe ou associé représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est remise à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, dont la nature et les motifs sont mentionnés brièvement dans la convocation de l'assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales se tiennent aux lieux et horaires mentionnés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans avis de convocation préalable.

(v) Tout associé peut donner procuration à toute autre personne, qu'elle soit ou non associée, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions devenant être adoptées en Assemblées Générales ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés sont passées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou à la première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois et les décisions sont adoptées à l'Assemblée Générale or par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des votes exprimés, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité (en nombre) d'associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement dans la nationalité de la Société ou toute, augmentation des engagements des associés dans la Société requiert le consentement unanime des associés.

Art. 13. Associé unique.

13.1. Lorsque le nombre d'associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs que la Loi sur les Sociétés Commerciales lui confère à l'Assemblée Générale.

13.2. Toute référence dans les présents Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être lue comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier, comme approprié.

13.3. Les résolutions de l'associé unique sont enregistrées par écrit ou consignées dans les procès-verbaux.

Art. 14. Compartiments spécifiques.

14.1. Les détenteurs de Parts rattachées à un Compartiment déterminé de la Société peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales pour décider de toutes questions exclusivement liées à un tel Compartiment.

14.2. Les détenteurs de Parts rattachées aux autres Compartiments de la Société ou les détenteurs de parts sociales ordinaires ou de certificats de parts privilégiés qui ne sont pas rattachés à un Compartiment déterminé peuvent participer, mais ne pourront pas voter à ces assemblées générales.

14.3. Sauf s'il en est disposé autrement dans les présents statuts, les dispositions de l'Article 12 s'appliqueront mutatis mutandis à ces assemblées.

V. Comptes annuels- affectation des bénéfices - supervision

Art. 15. Exercice social et approbation des comptes annuels.

15.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

15.2. Chaque année, le Conseil de Gérance établit le bilan et le compte de résultats ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs d'actif et de passif de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société et les dettes des gérants et des associés vis-à-vis de la Société.

15.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

15.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés lors de l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

15.5. 5% du profit annuel net de la Société seront alloués à la réserve légale. Cette allocation cessera d'être requise dès que le montant de cette réserve légale atteindra 10% du capital de la Société tel qu'enregistré, augmenté ou réduit dans le temps, ainsi que le requiert l'article 5 des Statuts.

Art. 16. Réviseur d'entreprises. Les comptes sociaux seront examinés par un réviseur d'entreprises, nommé par le Conseil de Gérance ou le gérant unique conformément à l'article 48 de la Loi sur la Titrisation.

Art. 17. Bénéfices.

17.1. Sur des comptes séparés, en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales et la pratique comptable courante, la Société déterminera à la fin de chaque exercice social un résultat pour chaque Compartiment de la manière suivante:

Le résultat de chaque Compartiment sera le solde de tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus sous quelque forme que ce soit, relatifs à ce Compartiment (y compris les plus-values, boni de liquidation et distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et au fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values et dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Tous les produits et dépenses non attribués à un Compartiment en particulier seront alloués entre les différents Compartiments proportionnellement aux parts émises dans chaque Compartiment.

17.2. Les Associés approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales et la pratique courante. L'éventuel surplus résultant du total du solde créditeur sur le solde débiteur sur chacun de ces comptes sera distribué comme dividendes aux parts du Compartiment correspondant, conformément à la Loi sur la Titrisation.

17.3. 1. La Société agissant relativement à son Compartiment 2 devra maintenir:

(a) un compte de profits de C2 PESC (le Compte de Profits de C2 PESC); et

(b) un compte de profits Parts Ordinaires de Catégorie C2 (le Compte de Profits de Parts Ordinaires de Catégorie C2) en Euros (EUR).

17.3.2 Les pertes reprises dans le compte des bénéfices et des pertes, telle qu'adopté par l'Assemblée Générale de la Société eu égard au Compartiment 2, devront être affectées de la manière suivante:

(a) premièrement, sur le Compte de Profits de Parts Ordinaires de Catégorie C2, dans la mesure où ce compte présente un solde positif;

(b) deuxièmement, le solde restant après l'opération prévue par le paragraphe (a) sera, le cas échéant, affecté sur le Compte de Profits C2 PESC si et dans la mesure où ce compte présente un solde positif; et

(c) troisièmement, le solde restant après les opérations prévues par les paragraphes (a) et (b) ci-dessus sera, le cas échéant, affecté sur le Compte de Profits de Parts Ordinaires de Catégorie C2.

17.3.3. Chaque exercice social, la totalité des bénéfices distribuables selon la loi mentionnés dans les comptes séparés relatifs au Compartiment 2 de la Société, lesquels, pour clarification, incluent les Coupons C2 PESC doit:

(i) premièrement, être majoré du montant des Coupons C2 PESC pour les précédentes Périodes de Coupons C2 PESC qui n'ont pas été distribuées; et

(ii) par la suite, le total de ces sommes (le Montant Total Net disponible pour Distribution ou TNED) sera affecté aux Comptes de Profits dont il est question à l'article 17.3.1. dans l'ordre suivant:

(a) premièrement, pour n'importe quel exercice social, les Coupons C2 PESC, qui n'ont pas été entièrement alloués au Compte de Profit de C2 PESC en raison de bénéfices insuffisants lors d'exercices sociaux précédents, seront affectés au Compte de Profits de C2 PESC;

(b) deuxièmement, pour n'importe quel exercice social, les Coupons C2 PESC qui auront été affectés au Compte de Profits de C2 PESC et qui auront par après été retirés de ce compte en raison d'affectation de pertes conformément à l'article 17.3.2. lors d'un exercice social ultérieur, seront affectés au Compte de Profits de C2 PESC;

(c) troisièmement, pour n'importe quel exercice social, un montant équivalent aux Coupons C2 PESC sera, pour l'exercice concerné, affecté au Compte de Profits de C2 PESC; et

(d) finalement, le solde du bénéfice restant après l'accomplissement des opérations décrites aux alinéas (a) à (c) inclusivement sera affecté au Compte de Profits des Parts Ordinaires de Catégorie C2.

17.3.4. Sous réserve de l'article 17.3.6., à chaque Fin de Période C2 PESC, le solde du Compte de Profits C2 PESC sera payé aux détenteurs de C2 PESC comme un dividende, calculé comme suit:

(a) en cas de dividende final: le solde du Compte de Profits de C2 PESC (tenant compte de la réduction du fait d'avances sur paiement de dividendes faits aux détenteurs de C2 PESC);

(b) dans l'hypothèse d'un versement d'acomptes sur dividendes fait aux détenteurs de C2 PESC: le solde du Compte de Profits de C2 PESC déterminé sur la présomption que le jour calendrier immédiatement précédant la Fin de Période de C2 PESC prévue pour le C2 PESC est la fin d'une année sociale.

17.3.5. Toute distribution sur les Comptes de Profits qui n'est pas prévue par 17.3.4. peut seulement être faite aux Associés suite à une résolution unanime de l'assemblée générale des Associés de la Société où l'ensemble du capital social votant de la Société est présent ou représenté, étant entendu, pour autant que de besoin, que les détenteurs de C2 PESC ne seront en droit de recevoir que les seules distributions effectuées à partir du Compte de Profits de C2 PESC.

17.3.6. Dans les limites prévues par la Loi sur les Sociétés Commerciales, le Conseil de Gérance peut verser des acomptes sur dividendes.

17.3.7. Le dividende final relatif à un exercice social doit être déclaré par résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société, prenant en compte tout acompte sur dividendes déclarés par le Conseil de Gérance en raison du même exercice social.

17.3.8. Chaque Associé qui a le droit de recevoir un dividende final ou, le cas échéant, un acompte sur dividendes peut décider que ledit dividende soit cumulé et payé à une date ultérieure.

17.4. Des dividendes intérimaires peuvent être versés, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un état comptable, un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le Conseil de Gérance;

(ii) l'état comptable, l'inventaire ou le rapport indique que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmentée des bénéfices reportés et prélèvements effectués sur réserves disponibles mais diminué des pertes reportées et sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation statutaire;

(iii) la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par les associés dans les deux (2) mois à partir de la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent reverser l'excès à la Société.

Le Conseil de Gérance peut décider de verser des dividendes intérimaires aux Parts d'un Compartiment spécifique sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour

distribution dans ce Compartiment, étant entendu que le montant devant être distribué ne peut excéder les profits réalisés résultant du Compartiment depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et prélèvements effectués sur réserves disponibles mais diminués des pertes reportées et sommes à porter en réserve en vertu de la Loi sur les Sociétés Commerciales, la Loi sur la Titrisation et ces Statuts. Afin d'éviter tout doute, le Conseil de Gérance peut décider de verser des dividendes intérimaires aux Parts d'un Compartiment spécifique selon les conditions ci-dessus décrites et même si il y a des pertes dans d'autres Compartiments.

17.5. L'assemblée générale des Associés peut décider de distribuer les dividendes en actions au lieu de dividendes en numéraires selon les termes et conditions tels que prescrits par l'assemblée générale.

17.6. Les termes capitalisés suivants utilisés dans ces Statuts auront les significations suivantes:

Jour ouvrable signifie une journée (autre qu'un samedi, dimanche ou un jour férié) où les banques commerciales sont généralement ouvertes au Luxembourg.

Date de commencement C2 signifie le 29 mai 2008.

Coupon C2 PESC signifie, en rapport avec toute Période de Coupon C2 PESC, un montant calculé comme le produit de (a) le Taux du Coupon C2 PESC et, (b) la moyenne du Montant de l'Investissement C2 PESC durant cette Période de Coupon C2 PESC relevante.

Période de Coupon C2 PESC signifie la période:

(a) commençant à (et comprenant) la Date de Commencement C2 ou une Fin de Période C2 PESC;

(b) finissant à (mais sans comprendre) la Fin de Période C2 PESC, basée sur une année de 365 jours et le nombre de jours entiers dans la Période de Coupon C2 PESC.

Taux du Coupon C2 PESC signifie une fraction, exprimée en pourcentage, le numérateur correspondant à tous les revenus (incluant intérêts et gains), net de taxes, dérivés par le Compartiment 2 de la Société des Investissement C2 PESC pour la Période de Coupon C2 PESC relevante, moins les dépenses du Compartiment 2 de la Société affectable à ces Périodes de Coupon C2 PESC, et le dénominateur correspondant à la moyenne du Montant de l'Investissement C2 PESC durant la Période de Coupon C2 PESC relevante.

Investissement C2 PESC signifie toutes créances et tous autres actifs acquis par le Compartiment 2 de la Société avec les produits de l'émission de C2 PESC (incluant les distributions de primes d'émissions), incluant le réinvestissement de revenus et gains issus de tels créances et actifs.

Montant de l'Investissement C2 PESC signifie la somme de:

(a) la valeur nominale de chaque C2 PESC multipliée par le nombre de C2 PESC;

(b) le solde du Compte de Réserve de Prime d'Emission de C2 PESC; et

(c) par rapport à chaque exercice social, les montants qui n'ont pas été pleinement affectés au Compte de Profits de C2 PESC en raison de profits insuffisants lors d'exercices sociaux précédents ou qui ont été affectés au Compte de Profits de C2 PESC mais retirés du fait d'affectation à des pertes.

Fin de Période C2 PESC signifie:

(a) le 31 décembre de chaque année arrivant avant la date mentionnée à l'article 6.7.; et

(b) chaque date de rachat des C2 PESC par la Société conformément à l'article 6.7. et l'article 6.8.;

ou si telle date n'est pas un Jour Ouvrable, le premier Jour Ouvrable suivant (à moins que ce jour ne tombe dans l'exercice sociale suivant, auquel cas la Fin de Période C2 PESC finira le Jour Ouvrable précédent).

Compte de Profits de C2 PESC a le sens précisé à l'article 17.3.1.

Compte de Réserve de Prime d'Emission des Parts Ordinaires a le sens précisé à l'article 5.3.

Comptes de Profits signifie le Compte Profits de C2 PESC et le Compte de Profits des Parts Ordinaires de Catégorie C2.

Montant Total Net disponible pour Distribution ou **TNED** a le sens précisé à l'article 17.3.3.

VI. Dissolution-liquidation

Art. 18. Liquidation des Compartiments.

18.1. Sans préjudice aucun aux dispositions de l'Article 7 (Compartiments), et sous réserve de l'autorisation des associés accordée lors d'une assemblée des associés statuant comme en matière de modification des statuts de la Société, chaque compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses parts sociales pourront être rachetées par une décision du Conseil de Gérance de la Société.

Art. 19. Liquidation de la Société.

19.1. La Société pourra être mise en liquidation par une résolution des associés, adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés décidant de cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations. Sauf autrement décidé par les associés, les liquidateurs auront les pouvoirs nécessaires pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

19.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans chaque Compartiment de la Société.

VII. Dispositions générales

20. Les avis de convocations et communications sont remis ou il y est renoncé et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont prises par écrit, télégramme, télécopie, email ou tout autre moyen électronique de communication.

21. Les procurations sont accordées par tous les moyens décrits ci-dessus. Les procurations en relation avec la tenue des réunions du Conseil de Gérance peuvent également être accordées par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil de Gérance.

22. Les signatures seront manuscrites ou sous forme électronique, à condition qu'elles remplissent tous les conditions légales, elles seront jugées équivalentes aux signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, seront apposées sur un original ou sur plusieurs duplicatas lesquels constitueront ensemble un seul et même document.

23. Toute question non expressément régie par les présents Statuts sera tranché en application de la Loi sur la Titrisation, la Loi sur les Sociétés Commerciales et, à condition de ne pas enfreindre la loi, de tout accord passé entre les associés.»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Associé Unique a levé la séance.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé approximativement à six mille deux cents euro (EUR 6.200).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: S. Arvieux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 3 juin 2008. LAC/2008/22296. - Reçu mille deux cent cinquante euros Eur 0,5% = 1.250.-

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008077269/5770/1048.

(080087878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Compagnie Financière de Gestion Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 18.433.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/06/08.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008076560/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02420. - Reçu 48,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

OCM Luxembourg POF IIIA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 110.180.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société prises le 28 mai 2008

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg POF IIIA S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008076244/2460/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04103. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Flavial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 86.382.

—
Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 6 octobre 1999, acte publié au Mémorial C no 969 du 17 décembre 1999, acte modifié par devant le même notaire en date du 27 décembre 2001, acte publié au Mémorial C no 892 du 12 juin 2002, acte rectifié par devant le même notaire en date du 16 novembre 2002, acte publié au Mémorial C no 1786 du 17 décembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FLAVIAL S.à r.l.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2008076564/1261/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR04039. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Gulbrand Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.975.

—
Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Gulbrand Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008075615/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02506. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.